voudrais qu'il sache—et je ne veux en aucune manière commenter votre décision, monsieur l'Orateur—qu'il aurait eu l'occasion voulue d'aborder la question, et il l'aura, en effet, ainsi que les autres représentants, lorsque les crédits du ministère des Transports seront à l'étude devant le comité permanent des transports et communications.

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): Vous ne devriez pas critiquer la présidence.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai bien précisé que je ne critiquais en aucune manière le jugement que vous avez rendu et que j'accepte avec toute la bonne grâce dont je suis capable, mais j'estime que les députés auront toute la latitude voulue d'exprimer leurs opinions au comité lors de l'étude du crédit F du ministère des Transports, qui traite justement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

M. Winkler: Mais une fois le péage augmenté.

L'hon. M. Turner: Je parlerai également de cela dans un moment, monsieur l'Orateur. Soit dit en toute déférence, nous espérions que ce débat se déroulerait devant ce comité. Si je ne me trompe, on a étendu le système des comités entre autres pour que les questions aussi techniques et aussi complexes que celle-ci soient examinées par un comité où on peut donner plus de précisions. Les députés de tous les coins de la Chambre peuvent alors poser plus de questions et examiner d'autres faits que ceux dont ils sont saisis à la Chambre des communes.

Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, vu que débat il y a, permettez-moi de faire le point. Sauf erreur, les deux organismes chargés d'imposer les péages sur la voie maritime, c'est-à-dire l'Administration de la voie maritime du Canada et la Seaway Development Corporation des États-Unis, tiennent conjointement des audiences sur la situation actuelle à ce propos. Les audiences canadiennes se sont terminées un peu avant midi aujourd'hui. Un représentant de la Seaway Development Corporation y assistait. Les audiences à Chicago devant la Seaway Development Corporation auront lieu les 8, 9 et 10 juin. Je m'empresse d'ajouter que cela est tout à fait conforme aux dispositions du traité international de 1959, qui définit entre autres le [L'hon. M. Turner.]

pouvoir d'imposer et de percevoir des péages sur la voie maritime.

• (5.20 p.m.)

A la suite des audiences et après une étude par les deux entités qui administrent la voie maritime, on devra présenter d'ici au 1er juillet de la présente année un rapport aux gouvernements des États-Unis et du Canada. Chacun de ceux-ci décidera ensuite s'il donnera suite à la recommandation de son propre organisme représentatif, s'il annulera cette recommandation ou s'il y apportera toute modification qu'il jugera appropriée. Si, par suite des décisions de chacun de ces deux gouvernements on change les taux de péage, un échange de notes confirmera ce changement. Le péage modifié entrerait en vigueur à l'ouverture de la saison de navigation de 1967, de sorte qu'en ce qui touche à la question temps aucun problème immédiat ou urgent ne peut se poser, car cette question aura amplement ...

M. MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député mentionne le fait qu'il n'y a pas d'urgence. Il invoque cet argument en dépit de la décision qu'a rendue la présidence portant qu'il y a urgence et que l'on doit considérer qu'il s'agit ici d'un débat pressant. Avec tout le respect que je vous dois, j'estime que cet argument porte atteinte à la présidence.

L'hon. M. Turner: En toute déférence, je ne commente pas la décision de la présidence. Je ne fais que répondre à la question posée il y a quelques instants par le représentant de Grey-Bruce (M. Winkler) et par d'autres qui désirent savoir s'il y aurait possibilité au moment où les crédits seront étudiés par le comité permanent des transports et des communications d'aborder ce problème avant qu'une décision ne soit finalement rendue.

J'essaie de démontrer, compte tenu du délai établi par les deux Administrations, que l'organisation normale des travaux devrait donner amplement le temps de soulever la question devant ce comité permanent.

M. Cantelon: Le député me permettrait-il de poser une question? Ne convient-il pas que jusqu'à ce que le ministre fasse sa déclaration cet après-midi, on n'avait jamais dit à la Chambre qu'on agirait ainsi.

L'hon. M. Turner: Je précise au député de Kindersley que les faits relatifs au calendrier